

ALIGNER LES INVESTISSEMENTS DU SECTEUR PRIVÉ DANS DES PROGRAMMES DE DÉVELOPPEMENT AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

PRINCIPALES DIRECTIVES DES SYNDICATS





ENJEUX

L'hypothèse selon laquelle il est indispensable d'augmenter énormément les investissements pour atteindre les objectifs de développement durable (ODD) explique le rôle grandissant que joue le secteur privé dans la coopération au développement. À ce niveau, le financement mixte constitue la principale modalité financière.

Des pourcentages grandissants de l'aide publique officielle au développement (APD) sont consacrés au soutien des investissements privés dans les pays en voie de développement sous la forme de financements mixtes. Dans le cadre des approches mixtes, la couverture des garanties/risques s'impose comme l'une des tendances émergentes visant à catalyser des capitaux privés supplémentaires.

Outre défier l'objectif principal de l'APD, à savoir promouvoir le développement économique et la protection sociale dans les pays en voie de développement, cette approche permet aussi l'utilisation d'argent public pour couvrir les pertes potentielles des investissements privés.

FINANCEMENT MIXTE

Recours au financement public du développement afin de mobiliser des financements privés supplémentaires au profit du développement durable dans les pays en voie de développement.



APD

L'aide publique au développement (APD) est définie par le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE comme les flux de ressources à destination des pays et territoires et des institutions multilatérales de développement présentant les caractéristiques suivantes:

- 1 Mis à disposition par les agences officielles, notamment les États et les régions ou par leurs agences exécutives; et
- 2 Financements concessionnels (c'est-à-dire subventions et prêts à taux réduit) et accordés dans le but principal de promouvoir le développement économique et la protection sociale dans les pays en voie de développement.



«LE RECOURS À LA COUVERTURE DES GARANTIES/RISQUES SUR LE MARCHÉ DU FINANCEMENT MIXTE EST EN PLEIN ESSOR ET SE RETROUVE DANS 21% DES CONTRATS DE FINANCEMENT MIXTE».

DÉFIS

L'impact des opérations de financement mixte sur le développement réel n'est encore qu'une hypothèse, notamment en raison de la difficulté d'évaluer le volume de financement privé mobilisé par l'APD (bit.ly/2nj0fc2). En outre, il n'existe aucune preuve solide et constante faisant état d'un bénéfice de développement à long terme pour les pays dans lesquels ce dispositif a été mis en œuvre.

Une évaluation du financement mixte réalisée par l'UE en 2016 étaye cette hypothèse étant donné qu'elle conclut que «*seuls cinq des vingt-et-un projets examinés visaient à avoir une incidence positive sur la création d'emplois*» et «*seuls trois d'entre eux avaient établi des objectifs quantitatifs à atteindre en matière de création d'emplois temporaires et/ou permanents*».

bit.ly/2x2fIEH

Le recours au financement mixte en matière de développement pose des questions importantes qui restent sans réponse encore à l'heure actuelle.

COMMENT POUVONS-NOUS ÊTRE SÛRS
QUE LES INVESTISSEMENTS DES ENTREPRISES
CONSENTIS DANS DES PROGRAMMES DE
DÉVELOPPEMENT CONTRIBUENT RÉELLEMENT
À ATTEINDRE LES ODD AU NIVEAU NATIONAL?

COMMENT ÉTABLIR UNE RESPONSABILITÉ
DES PROGRAMMES VIS-À-VIS DES RÉSULTATS
EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT?

COMMENT FAIRE EN SORTE QUE LES
ENTREPRISES, ACTEURS DU SECTEUR PRIVÉ ET
INSTITUTIONS SOIENT TENUS RESPONSABLES
DE L'ARGENT PUBLIC QU'ILS DÉPENSENT?

IFD

Les institutions nationales et internationales de financement du développement (IFD) sont des banques de développement spécialisées ou filiales mises en place pour soutenir le financement par le secteur privé du développement dans les pays en voie de développement. En règle générale, il s'agit d'institutions détenues majoritairement par des gouvernements nationaux, qui puisent leur capital dans les fonds de développement nationaux ou internationaux ou bénéficient de garanties des gouvernements.








EXAMEN OBJECTIF

En matière de mise en œuvre d'opérations de financement mixte, les organismes les plus souvent mis à contribution sont les institutions de financement du développement (IFD). Par conséquent, les IFD vont probablement gérer des montants croissants d'APD à l'avenir afin de soutenir les investissements du secteur privé.

Toutefois, une étude récente indique que pour l'instant les IFD ne sont pas suffisamment armées pour aider les pays en voie de développement en vertu des principes d'efficacité des activités de développement.

D'où de sérieux doutes en ce qui concerne les responsabilités, la transparence, la propriété et surtout les résultats en matière de développement.

EN BREF: RÉSULTATS DES IFD EN VERTU DE CERTAINS PRINCIPES D'EFFICACITÉ DES ACTIVITÉS DE DÉVELOPPEMENT

IFD	Propriété			Résultats en matière de développement		Responsabilité mutuelle	
	 GROS PLAN SUR LES SOCIÉTÉS NATIONALES	 RESTRICTIONS AU NIVEAU DE L'ACCÈS AU FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT	 PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES	 NORMES DE PERFORMANCES	 CONTRÔLE	 TRANSPARENCE	 MÉCANISME DE RÉCLAMATION
Bio Invest (Belgique)	■	■	■	■	■	■	■
CDC Group (Royaume-Uni)	■	■	■	■	■	■	■
Cofides (Espagne)	■	■	■	■	■	■	■
DEG (Allemagne)	■	■	■	■	■	■	■
EIB (UE)	■	■	■	■	■	■	■
FMO (Pays-Bas)	■	■	■	■	■	■	■
IFC (Banque mondiale)	■	■	■	■	■	■	■
IFU (Danemark)	■	■	■	■	■	■	■
Norfund (Norvège)	■	■	■	■	■	■	■
Proparco (France)	■	■	■	■	■	■	■
Swedfund (Suède)	■	■	■	■	■	■	■

■ Performances médiocres ■ Performances moyennes ou quelques bons résultats ■ Performances satisfaisantes, au-dessus de la moyenne

CE QUI SE PASSE SUR LE TERRAIN



MICROFINANCE EN ZAMBIE

En 2011, l'institution de financement du développement de Norvège (Norfund) a accordé un prêt d'un montant de 3,5 millions de dollars à une banque privée locale (BancABC). Ces fonds sont destinés à financer un projet visant à augmenter les prêts consentis aux petites et moyennes entreprises, ainsi qu'aux particuliers en Zambie.

De toute évidence, les conditions du prêt de la Norfund encouragent la BancABC à **RÉDUIRE LES RISQUES ET À FINANCER EN PRIORITÉ LES ENTREPRISES DE TAILLE MOYENNE** ayant les moyens de rembourser. Outre la nécessité d'augmenter le nombre de prêts, aucune information n'est disponible concernant les indicateurs servant à suivre et surveiller l'impact du projet.

NOM: African Banking Corporation Zambia

TYPE DE PROJET: Assurer l'accès au crédit

DONATEURS: Norfund (Norvège)

OPÉRATEURS/ENTREPRENEUR: BancABC (Zambie)



CONSTRUCTION D'UN BARRAGE AU MALAWI

La rénovation du barrage Shire Liwonde fait partie d'un projet initié en 2012 et financé par un ensemble mixte de subventions provenant du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), et du Fonds pour les pays les moins avancés (FPMA), et par un prêt concessionnel accordé par la Banque mondiale. La société norvégienne Norplan a supervisé le projet, tandis que les sociétés Conduril Engenharia (Portugal) et CMC Di Ravenna (Italie) avaient pour mission de le mettre en œuvre. Les entretiens menés avec les employés sur le site du projet et les responsables gouvernementaux ont mis en avant une **MISE EN ŒUVRE MÉDIOCRE DES NORMES DU DROIT DU TRAVAIL. AUCUN DES EMPLOYÉS INTERROGÉS NE CONNAISSAIT LES RÉGLEMENTATIONS FONDAMENTALES DU DROIT DU TRAVAIL ET SEULS 23% D'ENTRE EUX AVAIENT CONNAISSANCE DE L'EXISTENCE D'UN SYNDICAT LES CONCERNANT.**

En outre, il semblerait que dans le cadre du projet **ON AIT FAIT APPEL PRINCIPALEMENT À DES EMPLOYÉS NON QUALIFIÉS NE POSSÉDANT QUASIMENT AUCUNE FORMATION TANDIS QUE LES EMPLOIS QUALIFIÉS ÉTAIENT CONFIEÉS À DES EXPERTS ÉTRANGERS.** Résultat: le transfert de compétences aux acteurs locaux a été quasiment inexistant.

NOM: Barrage Shire Liwonde

TYPE DE PROJET: Rénovation d'un barrage

DONATEURS: GEF, LDCF, BANQUE MONDIALE

OPERATORS: Norplan (Norvège)

ENTREPRENEURS: Conduril Engenharia (Portugal)

et CMC di Ravenna (Italie)



INSTAURATION D'UNE ZONE ÉCONOMIQUE SPÉCIALE EN HAÏTI

À la suite du tremblement de terre qui a touché Haïti en 2010, la Banque inter-américaine de développement et l'Agence américaine pour le développement international (USAID) ont subventionné l'instauration d'une zone économique spéciale, appelée parc industriel de Caracol, fournissant une infrastructure à S&H Global, une importante société. L'objectif était que S&H crée des milliers d'emplois et redynamise la région. En contrepartie, des subventions couvriraient les coûts de mise en place de l'infrastructure et fourniraient des garanties concernant les pertes de la société jusqu'à ce que le site commence à dégager des bénéfices. Toutefois, il existe de sérieux doutes quant à la contribution de ce projet au développement durable. **SUR LES 6500 EMPLOIS CRÉÉS, LA PLUPART SE CARACTÉRISENT PAR DES CONDITIONS DÉPLORABLES. ENVIRON 87% DES EMPLOYÉS NE GAGNENT PAS LE SALAIRE MINIMUM PAR JOUR.** Par ailleurs, des rapports ont fait état d'irrégularités en matière de cotisations de sécurité sociale et de congés maladie, ainsi que de cas de harcèlement sexuel, de menaces et de non-paiement d'indemnités.

NOM: Parc industriel de Caracol

TYPE DE PROJET: Instauration d'une zone économique spéciale

DONATEURS: Banque interaméricaine de développement et Agence américaine pour le développement international (USAID)

OPÉRATEURS/ENTREPRENEUR: S&H GLOBAL (CORÉE)

EXIGENCES DES SYNDICATS

Il faut impérativement instaurer un lien plus clair entre l'allocation de ressources et l'impact des actions soumises au domaine de responsabilités des donateurs et des institutions de financement du développement (IFD).

Les **SYNDICATS EXIGENT** que les gouvernements donateurs et les IFD respectent certains critères concernant les investissements du secteur privé consentis dans des programmes de développement visant à contribuer aux objectifs de développement durable et garantissant le respect des principes internationaux d'efficacité des activités de développement.

Ces critères devront guider la sélection de l'**ACTEUR DU SECTEUR PRIVÉ**, du **PROGRAMME/PROJET** et de l'**ÉVALUATION DES RÉSULTATS** faisant suite à la mise en œuvre.



Consultez la liste complète des critères que nous avons dressée à la page bit.ly/2VCZpXh

VOICI QUELQUES EXEMPLES DE CRITÈRES CLÉS:

L'ACTEUR DU SECTEUR PRIVÉ doit:

- Respecter les principes d'efficacité des activités de développement et poursuivre les objectifs de développement durable;
- Appliquer explicitement les dispositifs clés de conduite responsable des entreprises; et
- Avoir mis en place une politique concernant la divulgation des données.

LE PROGRAMME/PROJET doit:

- Comporter une analyse des risques aux niveaux social, économique et environnemental, soulignant l'identification, la réduction et la prévention des risques, comprenant notamment des mécanismes de réclamation (procédure de diligence raisonnable);
- Assurer un contrôle d'« additionnalité » mettant en évidence la valeur ajoutée de la mesure;
- Reposer sur un principe de transparence quant au partage des risques et des responsabilités vis-à-vis des pertes et profits; et
- Contribuer à encourager le dialogue social accompagnant la mise en œuvre de la mesure.

L'ÉVALUATION DES RÉSULTATS doit procéder aux vérifications suivantes:

- L'infrastructure/les services/les marchandises sont accessibles et à la portée de tous sans discrimination;
- Les emplois créés sont de qualité et durables (reposant sur les normes internationales du droit du travail), en particulier en ce qui concerne les principes suivants: liberté d'association et négociation collective; salaires équitables; protection sociale; dispositions relatives à la santé et à la sécurité au travail;
- Les recettes générées au niveau national profitent au système national, notamment taxes et cotisations sociales;
- Les pertes et profits financiers des entités privées et publiques prenant part à la mesure sont évalués; et
- Le projet contribue à la création d'entités privées locales et au capital domestique (et à leur durabilité), en particulier: nombre et type de sociétés locales créées; nombre de contrats d'achat/d'approvisionnement conclus avec des sociétés locales; respect des normes internationales de droit du travail et de respect de l'environnement par les nouvelles sociétés; et formation et amélioration des compétences des employés locaux.



Cette publication a vu le jour avec l'aide de l'Union européenne (UE). Le contenu de cette publication relève de la seule responsabilité du Réseau syndical de coopération au développement/Confédération syndicale internationale et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant le point de vue de l'UE.



Le Réseau syndical de coopération au développement est une initiative de la Confédération syndicale internationale
dce@ituc-csi.org | www.ituc-csi.org/development-cooperation
Twitter: @TUDCN_RSCD | Facebook: @TUDCN.RSCD